

# Conditions générales de vente

Le CABINET SANTESTEBAN est enregistré conformément à la loi sur la formation professionnelle continue : N° de déclaration d'activité : 11754513975.  
Une convention de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation seront établies pour chaque inscription.

Ces **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** sont applicables à l'ensemble des contrats conclus par le CABINET SANTESTEBAN sauf en cas de dérogation écrite. Elles prévalent sur les conditions générales des clients du CABINET SANTESTEBAN. Ces **CONDITIONS GENERALES DE VENTE** ne pourront être modifiées verbalement.

## 1. Inscription aux formations inter-entreprises

Chaque inscription est nominative. Elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite soit :

- par e-mail à l'adresse suivante : cabinet.santesteban.avocats@orange.fr
- par tout autre moyen écrit à votre convenance.

A défaut de réception d'une confirmation écrite, le CABINET SANTESTEBAN se réserve le droit de disposer des places disponibles.

Quel que soit le moyen choisi, l'inscription ne sera prise en compte que si les informations suivantes y sont renseignées : nom du participant, intitulé et date de la formation sélectionnée, nom du responsable formation ou de la personne chargée du suivi administratif de la formation, coordonnées complètes de l'entreprise ainsi que le cas échéant de l'organisme financeur, adresse e-mail du participant et/ou du contact administratif. L'inscription, quel que soit le moyen par lequel elle a été faite, a valeur de bon de commande ; elle engage la personne ayant effectuée l'inscription et l'entreprise qui l'emploie vis-à-vis du CABINET SANTESTEBAN et de l'acceptation sans réserve de ses conditions générales de vente. Une inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. En cas d'annulation par le client dans un délai impliquant des frais d'annulation, le client ne pourra se prévaloir de ne pas avoir validé l'inscription au cas où la convention de formation n'aurait pas encore été signée.

Si la facture doit comporter un numéro de commande ou tout autre élément obligatoire à la facturation de la prestation de formation par le CABINET SANTESTEBAN, le client doit l'indiquer au moment de l'inscription du stagiaire.

Du fait que la quasi totalité de nos formations sont délivrées sous un mode dual (présentiel et distanciel), pour toute participation, nous vous remercions de nous préciser si vous souhaitez y participer en présentiel ou à distance (sous réserve que la session considérée ne soit pas exclue de ce dispositif).

## 2. Confirmation d'inscription et de réalisation de la formation inter-entreprises

Les inscriptions ne seront possibles que dans la limite des places disponibles. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée et considérées définitives après confirmation écrite (courrier, fax, e-mail, site internet) de votre établissement.

Sous réserve de son acceptation par le CABINET SANTESTEBAN, nous vous adressons un accusé de réception par voie électronique afin de confirmer l'enregistrement de votre inscription. Cet accusé ne tient pas lieu de confirmation de réalisation de la session de formation. La confirmation de la réalisation sera confirmée par l'envoi par voie électronique entre 2 et 3 semaines avant le début de la formation, de la convocation au participant et à son service formation ainsi que la convention de formation. Un e-mail regroupant toutes les informations logistiques utiles (intra/inter, plan d'accès, horaires...) sera adressé par l'entreprise à chaque stagiaire.

### Conditions d'annulation et de remplacement aux formations inter-entreprises

#### 2.1. Annulation ou report d'inscription, abandon, remplacement (disposition applicable au cours de la même année civile)

Tout participant inscrit peut être remplacé par un collaborateur du même site de l'entreprise même au dernier moment sans entraîner de pénalités s'il s'agit de la même session. En cas d'annulation ou de report d'une inscription, le CABINET SANTESTEBAN facturera les frais engagés ou dépensés.

- Si l'annulation ou le report intervient de 20 jours à 11 jours ouvrés avant le début du stage, 10 % du coût de la formation seront facturés.
- Pour toute annulation ou report intervenue de 10 à 6 jours ouvrés avant le début de la session de formation, 50 % du coût de la formation seront facturés.
- L'intégralité des droits d'inscription (100 %) sera facturée dans les cas suivants :
  - Annulation ou report moins de 6 jours ouvrés avant le début de la session,
  - Absence d'un participant constatée au démarrage de la session de formation,
  - Abandon en cours de formation,
  - Annulation ou report après réception du support pédagogique dématérialisé (environ une semaine avant).

Par conséquent, si un participant nous sollicite pour recevoir de façon anticipée ses supports pédagogiques par mail, cela implique qu'en cas d'annulation de sa participation à partir de la date de transmission des fichiers, les mêmes conditions d'annulation à savoir 100 % des frais seront facturés.

Pour être pris en compte, toute annulation, report ou remplacement devra être confirmé par mail.

Ces sommes ne pourront pas être imputables au titre de vos obligations légales et conventionnelles et seront dues même si la convention n'a pas encore été adressée à l'entreprise au moment de l'annulation. Lorsque l'entreprise a prévu la prise en charge de la formation par un organisme financeur (OPCA...), les frais d'annulation seront directement facturés à l'entreprise.

Par ailleurs, en cas de dispositions commerciales particulières établies entre le CABINET SANTESTEBAN et le client (accord cadre, offre commerciale...), la remise éventuellement consentie ne sera pas applicable aux frais facturés consécutifs à une annulation ou à un report tardif.

#### 2.2. Annulation ou report d'une session de formation / remplacement d'intervenant

Dans le cas de circonstances imprévisibles et indépendantes de notre volonté ou en particulier si le nombre de participants est trop faible pour garantir le bon déroulement pédagogique de la formation, le CABINET SANTESTEBAN se réserve le droit de repousser ou d'annuler le stage (au plus tard deux semaines avant son démarrage), de modifier le contenu du programme en tenant compte d'évolutions intervenues depuis sa parution dans l'offre de formation, et/ou de remplacer les intervenants afin de garantir le bon déroulement de la session. Concernant le maintien des dates de la formation, nous ne pouvons garantir nos clients contre la force majeure empêchant un ou des intervenants d'être présents aux dates prévues (force majeure personnelle ou professionnelle : accident, maladie, inspection...) et l'impossibilité de recourir aux formateurs suppléants pour causes de disponibilités. Dans ce cas nous nous engageons à vous contacter personnellement afin de réorganiser la formation sur de nouvelles dates. Si de tels événements se produisent un week end précédant le démarrage de la formation le lundi, nous vous invitons à nous communiquer lors de l'inscription un numéro de téléphone portable où nous pouvons vous joindre.

En cas de report de la formation (dans la même année), nous procédons au report automatique de l'inscription à la session suivante. Ce report vous est confirmé par écrit.

En cas de refus par l'entreprise, celle-ci devra également nous informer par écrit de sa décision de ne pas maintenir l'inscription.

Le CABINET SANTESTEBAN s'efforcera dans la mesure du possible de prévenir l'entreprise de tout report ou annulation le plus tôt possible mais ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des frais notamment de voyage (transport, hébergement...) déjà engagés par l'entreprise. Nous vous conseillons dans la mesure du possible de privilégier des conditions de réservations modifiables et remboursables.

## 3. Planification des sessions de formation inter-entreprises

Les sessions présentées dans l'offre de formation sont en principe reconduites régulièrement, au moins une fois par an. N'hésitez pas à vous renseigner, même si les dates actuelles sont dépassées, car d'autres sessions peuvent être ajoutées en cours d'année.

## 4. Tarification et droits d'inscription aux formations inter et intra entreprises

Les droits d'inscription incluent la formation, les documents pédagogiques au format dématérialisé, les pauses-café. Les repas, l'hébergement et les déplacements restent à la charge de votre établissement.

Tous les prix indiqués dans l'offre de formation sont en euros hors taxes. La TVA au taux en vigueur au moment du stage sera ajoutée lors de la facturation. Des frais financiers sont facturés en plus des frais pédagogiques pour toute inscription provenant d'un autre pays que ceux de la zone SEPA compte tenu des frais consécutifs aux virements internationaux.

# Conditions générales de vente

Le CABINET SANTESTEBAN est enregistré conformément à la loi sur la formation professionnelle continue : N° de déclaration d'activité : 11754513975.  
Une convention de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation seront établies pour chaque inscription.

## 5. Remises consenties sur les tarifs de formation inter-entreprises

À partir de la deuxième inscription à la même session de formation, chaque entreprise d'un même site géographique bénéficiera d'une remise de 10 % sur le 2ème participant et les suivants. Cette remise ne pourra être cumulée à une remise consentie dans le cadre d'un accord commercial cadre.  
Les actions de formation intra entreprise ou les formations en distanciel ne font l'objet d'aucune remise mentionnée dans le présent article car elles sont soumises à une tarification spécifique.

## 6. Formations intra entreprise

Toute commande d'un client devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous la forme d'un bon de commande, d'une proposition commerciale acceptée, d'un accord ou de tout autre document commercial dûment complété et signé par le client. **Toute confirmation écrite de validation de dates émanant du client vaut engagement commercial**: cela implique qu'en cas de report ou d'annulation, des frais pourront être appliqués selon les modalités énoncées ci-dessous nonobstant l'absence de signature de convention, de bon de commande, d'accord de prise en charge ou de devis par ailleurs obligatoire.

La commande d'un client peut être adressée au CABINET SANTESTEBAN par courrier ou par mail.

L'envoi d'une commande par le client implique son adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales de Vente.

Une commande ne devient définitive qu'après acceptation expresse. Une fois acceptée, une commande ne pourra être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit du CABINET SANTESTEBAN et seulement à des conditions permettant de dédommager le CABINET SANTESTEBAN contre toutes pertes ou préjudice que le CABINET SANTESTEBAN aurait pu subir.

La commande est personnelle au client et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord écrit du CABINET SANTESTEBAN.

Le prix final facturé après réalisation de la prestation intra-entreprise inclut l'intégralité des frais inhérents à cette action, à savoir les frais pédagogiques, la fourniture de matériels pédagogiques, **les frais de voyage et de séjour des intervenants**, d'éventuels frais financiers dans le cas de paiements internationaux, d'éventuels frais de traitement administratif des formations, des frais de traitement administratif en cas de multiples conventions et multiples factures sans que cette liste ne soit exhaustive. Les prix indiqués sous entendent le respect des différents éléments de notre proposition y compris la limitation des effectifs par session.

### Livraison

Les prestations sont livrées par le CABINET SANTESTEBAN au client dans le délai indiqué sur la commande. La livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers le CABINET SANTESTEBAN, notamment en matière de paiement du prix, quelle qu'en soit la cause.

### Durée de validité des propositions

Sauf disposition contraire, la validité des propositions est de 60 jours à compter de leur date d'émission.

### Cas de demandes de conventions et/ou de facturations multiples

La convention initiale ainsi que la facture sont établies à la dénomination sociale du donneur d'ordre.

Dans le cas où le donneur d'ordre souhaite que plusieurs conventions et plusieurs factures soient établies au nom de différentes entités juridiques pour une même action intra-entreprise, des frais administratifs supplémentaires seront facturés. Le montant de ces frais sera intégré dans la partie financière de notre proposition commerciale.

## 7. Annulation ou report d'une session intra entreprise planifiée (disposition applicable au cours de la même année civile)

En cas d'annulation ou de report d'une session planifiée en intra entreprise, le CABINET SANTESTEBAN pourra être amené à facturer des indemnités.

### En cas d'annulation par le donneur d'ordre

Pour toute annulation une indemnité sera retenue.

- Si l'annulation intervient entre 21 et 16 jours calendaires inclus avant le début de la session, 25 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.
- Si l'annulation intervient entre 15 et 8 jours calendaires inclus avant le début de la session, 50 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.
- Si l'annulation intervient moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, 100 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.

Auxquels s'ajouteront les frais de déplacement, de reprographie et d'expédition déjà engagés.

### En cas de report (dans la même année) par le donneur d'ordre

Pour tout report une indemnité sera retenue.

- Si le report intervient entre 21 et 16 jours calendaires inclus avant le début de la session, des frais de dossier de 100 euros HT seront facturés.
- Si le report intervient entre 15 et 8 jours calendaires inclus avant le début de la session, 25 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.
- Si le report intervient moins de 8 jours calendaires avant le début de la session, 50 % des frais pédagogiques et de préparation seront facturés.

Auxquels s'ajouteront les frais de déplacement, de reprographie et d'expédition déjà engagés.

Pour être pris en compte, toute annulation ou report devra être confirmé par écrit.

Ces sommes ne pourront pas être imputables au titre de vos obligations légales et conventionnelles et seront dues même si la convention n'a pas encore été adressée à l'entreprise au moment de l'annulation. Lorsque l'entreprise a prévu la prise en charge de la formation par un organisme financeur (OPCA...), les frais d'annulation seront directement facturés à l'entreprise.

Dans le cas de circonstances imprévisibles et indépendantes de notre volonté, le CABINET SANTESTEBAN se réserve le droit de repousser ou d'annuler la prestation, et/ou de remplacer les intervenants afin de garantir le bon déroulement de la session.

Concernant le maintien des dates de la formation, nous ne pouvons garantir nos clients contre la force majeure empêchant un ou des intervenants d'être présent aux dates prévues (force majeure personnelle ou professionnelle : accident, maladie, pandémie, grèves...) et l'impossibilité de recourir aux formateurs suppléants pour causes de disponibilités.

Dans ce cas nous nous engageons à vous contacter personnellement afin de réorganiser la formation sur de nouvelles dates. Afin de parer à de tels événements qui se produiraient le weekend précédant le démarrage de la formation prévue le lundi, nous vous invitons à nous communiquer un numéro de téléphone portable où nous pouvons vous joindre.

Le CABINET SANTESTEBAN s'efforcera dans la mesure du possible de prévenir l'entreprise de tout report ou annulation le plus tôt possible mais ne pourra en aucun cas être tenu pour responsables des frais notamment de voyage (transport, hébergement...) déjà engagés par l'entreprise. Nous vous conseillons dans la mesure du possible de privilégier des conditions de réservations modifiables et remboursables.

## 8. Financement par un organisme tiers (OPCA ou autre financeur)

Il appartient au Client de faire son affaire auprès de son Organisme Paritaire Collecteur Agréé pour la prise en charge de la formation.

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers au titre de la subrogation de paiement (paiement direct par le financeur), le client s'engage à :

- faire sa demande de prise en charge avant le début de la formation,
- indiquer de manière explicite et complète les coordonnées de l'organisme financeur au CABINET SANTESTEBAN lors de l'inscription (cf Inscription),
- **fournir impérativement un accord de prise en charge avant le premier jour du stage,**
- vérifier l'imputabilité de la formation délivrée par le CABINET SANTESTEBAN auprès de son financeur,
- s'assurer auprès de son financeur de la possibilité de prise en charge des coûts de la formation, de manière partielle ou totale.

De son côté, le CABINET SANTESTEBAN s'engage à fournir à l'organisme financeur, sous réserve que le client ait respecté les engagements décrits ci-dessus, tous les éléments nécessaires à la prise en charge de la formation. En cas de prise en charge partielle de la formation, le solde de celle-ci sera facturé à la société qui emploie le stagiaire. Dans le cas où nous ne disposons pas de l'accord de prise en charge avant le 1er jour du stage, d'un refus de prise en charge par l'organisme financeur ou en cas de retard de paiement important de sa part (deux mois après la formation), et pour quelque raison que ce soit, la formation sera (re)facturée à la société qui emploie le stagiaire. Celle-ci sera alors tenue de procéder au règlement de la prestation de formation et se faire rembourser le cas échéant directement par l'organisme financeur.

# Conditions générales de vente

Le CABINET SANTESTEBAN est enregistré conformément à la loi sur la formation professionnelle continue : N° de déclaration d'activité : 11754513975.  
Une convention de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation seront établies pour chaque inscription.

## 9. Frais additionnels éventuels

Des frais additionnels peuvent éventuellement être appliqués dans les cas suivants aussi bien pour les actions de formation inter entreprises, intra entreprise, les classes virtuelles, :

- Frais de virements internationaux pour les pays en dehors de la zone SEPA,
- Demande de conventions et/ou de facturation multiples pour des actions de formation intra entreprise (selon devis),
- Demande de traduction de documents de formation : programme, attestations, feuilles d'émargement... (selon devis)
- Demande d'intervention d'interprètes en langue des signes
- Toute nouvelle demande de documents 6 mois après la clôture de la session de formation (attestations, conventions, supports de formation...) selon estimation du temps nécessaire au traitement de la demande et sur devis.

## 10. Mode de règlement

Le règlement du prix de la formation est exigible à réception de la facture qui est envoyée après la formation. Tous les prix sont stipulés en euros hors taxes, sauf mention contraire.

Le règlement doit être effectué en précisant clairement le N° de la facture concernée.

Il devra être effectué par virement à l'ordre de **SANTESTEBAN ISABELLE AVOCAT (RIB transmis avec la facture)** ou par chèque bancaire tiré sur une banque française à l'ordre de CABINET SANTESTEBAN

## 11. Paiements - Retards

Sauf dispositions écrites expresses contraires, le règlement des biens et services vendus ou fournis par le CABINET SANTESTEBAN doit être effectué à réception des factures correspondantes. Le paiement n'est considéré comme accompli qu'après inscription du montant intégral du prix TTC au crédit du compte du CABINET SANTESTEBAN.

Toute somme non payée à l'échéance mentionnée sur la facture émise par le CABINET SANTESTEBAN entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple mise en demeure du CABINET SANTESTEBAN.

En cas de défaut de paiement par le client quarante-huit (48) heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au CABINET SANTESTEBAN. Le CABINET SANTESTEBAN pourra également suspendre ou annuler toute commande en cours et le non-paiement d'une seule facture à son échéance rendra exigible de plein droit le solde dû sur toutes les factures en cours avec le client. Le client devra rembourser au CABINET SANTESTEBAN tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement mentionnée à l'article L441-6 du Code de commerce est fixée à 40 euros.

### Cas de nouveaux clients n'étant pas encore référencés par le CABINET SANTESTEBAN :

Tous nouveaux clients non encore référencés par le CABINET SANTESTEBAN devront s'acquitter des frais pédagogiques préalablement à la réalisation de l'action de formation.

## 12. Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Le CABINET SANTESTEBAN et ses ayants-droits gardent la propriété des méthodes, savoir-faire, procédés qu'ils auront développés ou mis en oeuvre dans le cadre de ses actions de formation, ainsi que toutes les oeuvres/créations originales couvertes par le droit de la propriété intellectuelle fournis à l'occasion de ces prestations. Le contenu et le matériel pédagogique des sessions de formation conçus par le CABINET SANTESTEBAN et les formateurs associés restent donc la propriété intellectuelle et artistique de ces derniers et ne font l'objet d'aucune cession de droit.

Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, de modifier, de traduire, d'adapter, de représenter, de commercialiser, de diffuser et d'utiliser à des fins d'usage interne ou externe les supports et autres ressources pédagogiques mis à la disposition du stagiaire par le CABINET SANTESTEBAN lors des formations interentreprises, sans autorisation préalable, expresse et écrite du CABINET SANTESTEBAN et de ses ayants droits.

## 13. Confidentialité et règles de convivialité

Par ailleurs, les participants et le client s'interdisent de divulguer toute information du CABINET SANTESTEBAN à une entreprise ou Cabinet concurrent.

Tant pendant le cours des contrats qu'après leur expiration, les clients du CABINET SANTESTEBAN s'interdisent formellement de divulguer les renseignements techniques ou commerciaux qu'ils auraient été amenés à connaître sur le CABINET SANTESTEBAN et ses services, à l'exception de ceux dont les clients pourront prouver qu'ils sont tombés dans le domaine public ou qu'ils étaient en leur possession avant d'entrer en relation avec le CABINET SANTESTEBAN.

Le CABINET SANTESTEBAN se réserve le droit de refuser une inscription pour des motifs légitimes et sans caractère discriminatoire, d'exclure d'une formation tout stagiaire qui manquerait au présent accord de confidentialité, ou qui générerait de façon volontaire la bonne exécution d'une formation, et ceci sans entraîner une quelconque indemnité ou remboursement partiel ou total du prix de la formation.

## 14. Responsabilité et force majeure

La CABINET SANTESTEBAN décline toute responsabilité concernant la propriété industrielle, intellectuelle ou littéraire de tout document, modèle, copie, enregistrement, savoir-faire, expérience, logiciel ou autres applications quelques en soient les supports, transmis à elle par ses clients, lors de son utilisation dans le cadre du contrat liant le client au CABINET SANTESTEBAN.

Nonobstant l'adhésion du CABINET SANTESTEBAN aux règles de droit relatives à la force majeure pour le cas où il y serait confrontée et dans l'impossibilité d'exécuter ses prestations, le dispositif suivant est applicable pour les événements énoncés ci-après : en cas de vol, détournement, incendie, destruction qu'ils soient partiels ou totaux, volontaires ou accidentels, d'un ou des outils de travail du CABINET SANTESTEBAN nécessaires à l'exécution de ses prestations, quelques soient leur support, et peu important que les critères constitutifs de la force majeure soient tous réunis, la CABINET SANTESTEBAN ne pourra se voir imposer aucune pénalité de retard dans l'exécution des obligations qui sont les siennes vis à vis de ses clients. De même, aucun dommage et intérêt ne sera dû par le CABINET SANTESTEBAN à ses clients qui s'engagent, par l'acceptation des présentes conditions générales, à ne pas en demander dans lesdites circonstances.

## 15. Contestation

En cas de litige ou de contestation, le tribunal compétent sera celui de la domiciliation du CABINET SANTESTEBAN, soit 92 avenue Niel 75017 PARIS .

Toute contestation devra être adressée par écrit au CABINET SANTESTEBAN, 92 avenue Niel 75017 PARIS.

# Politique de confidentialité et protection des données personnelles - RGPD

Le CABINET SANTESTEBAN est enregistré conformément à la loi sur la formation professionnelle continue : N° de déclaration d'activité : 11754513975. Une convention de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation seront établies pour chaque inscription.

## Politique de confidentialité

**Dénomination sociale :** CABINET SANTESTEBAN, N°SIRET : 423 892 314 00034 - N°TVA : FR 674 238 923 14 - CODE NAF 6910 Z dont le siège social est situé 92 avenue Niel 75017 PARIS  
**Adresse mail :** cabinet.santesteban.avocats@orange.fr

**CABINET SANTESTEBAN collecte et traite vos données personnelles dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018) et conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.**

### Responsable de traitement et délégué à la protection des données personnelles

Les données personnelles sont collectées par le CABINET SANTESTEBAN via des échanges téléphoniques ou e mails.

Délégué à la protection des données du CABINET SANTESTEBAN : Madame Isabelle SANTESTEBAN. Elle est notamment en charge d'assurer la conformité des activités du CABINET avec le cadre légal du RGPD.

Pour toute demande de contact, veuillez adresser un mail ou par courrier postal : CABINET SANTESTEBAN, 92 avenue Niel 75017 PARIS

### Données personnelles collectées

Les données collectées par les moyens d'échange (téléphone, e mails...) correspondent seulement aux données nécessaires pour le traitement de votre demande :

- Données saisies et envoyées par mail, de demandes d'informations, d'inscriptions, de demandes de devis de formations intra entreprise, de demandes de programmes, etc...

- Les données collectées sont : Civilité, Nom, Prénom, Adresse professionnelle, E mail professionnel, Téléphone,

D'autres données à caractère personnel sont enregistrées sur une base de données sécurisée en dehors du site internet aux fins de traitement de la relation commerciale et à son suivi administratif dans le cadre des prestations que nous vous fournissons.

### Finalité de la collecte des données personnelles

Finalités de la collecte des données personnelles

- Reprise de contact avec les personnes ayant soumis une demande de contact, dans le cadre de la relation commerciale qui peut en découler (édition de devis, échanges d'e mails etc).
- Suivi commercial général avec les personnes intéressées par nos services.

Les informations recueillies sur le Client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le CABINET SANTESTEBAN et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

En cochant la case de consentement du formulaire, le client donne expressément son accord pour que les données à caractère personnel soient traitées pour la finalité de gestion de la relation commerciale.

Vos données personnelles sont utilisées notamment pour vous communiquer la confirmation de votre inscription ainsi que les différents documents (convocation, convention, renseignements pratiques).

### Durée de conservation des données personnelles collectées

les données sont conservées pendant la durée nécessaire au suivi et maintien de la relation commerciale et au suivi administratif qui en découle. La durée de conservation des données est au maximum de 5 ans après la clôture de votre dossier. Elles sont ensuite stockées et archivées au format informatique sur un serveur à accès sécurisé et restreint. Vous disposez à tout moment de la possibilité de faire supprimer les données vous concernant (e mail...).

### Confidentialité des données personnelles

Les données personnelles collectées sont uniquement destinées au CABINET SANTESTEBAN pour son usage interne. Elles sont accessibles au personnel de l'entreprise. Les données des bilans de satisfaction sont transmises aux formateurs concernés par la session de formation.

Ces données ne seront jamais commercialisées à des tiers, louées ou transmises, en dehors des cas suivants :

- Insultes et/ou propos portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- Poursuites pénales engagées contre vous : les données pourront être transmises à la demande de la justice.

### Sécurité et stockage des données personnelles

Les données sont stockées sur le PC du CABINET SANTESTEBAN situé en France métropolitaine, au sein de l'Union Européenne. Il n'y aura donc aucun transfert de données à caractère personnel à destination d'un état non membre de la Communauté Européenne.

Aucun stockage de données n'est jamais totalement sécurisé. Nous ne pouvons donc pas garantir la sécurité infaillible de l'information transmise ou stockée sur le PC.

### Droit d'accès, de rectification ou suppression des données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en nous faisant parvenir un mail ou courrier postal à l'adresse : CABINET SANTESTEBAN – 92 avenue Niel 75017 PARIS.

Fait à Paris, le 12.05.2026